

grande imprécision au sujet de la chapelle royale de Notre-Dame de Salvation, fondée par Louis XI, à la porte de Pierrefonds.

Pourtant il existe à ce sujet un document de premier ordre: ce sont les comptes de la construction de cette chapelle, publiés en 1872 par Fernand le Proux, membre correspondant de la Société Historique de Compiègne.

Notre confrère, M. Muller, a lu et étudié ces comptes comme aussi les archives de la ville qui complètent l'histoire de cette chapelle.

Elle n'existe plus, mais on peut affirmer de façon certaine qu'elle était construite devant une image de la Vierge qui décorait la porte de Pierrefonds et qu'elle était élevée sur une voûte prolongeant celle passant sous la tour, on y accédait par un escalier à vis.

Elle était donc sur la porte, et dans l'axe de la rue de Pierrefonds.

Ainsi M. Muller a pu reconstituer non seulement la chapelle, mais aussi sa décoration et son mobilier.

**

Un village de Picardie pendant l'occupation allemande

filmé. Ollézy sous la botte (suite)

« Nous sommes en juillet 1915, dit M. L'Ourson dans ses notes, et les Allemands se préparent à faire la moisson ».

Le soin qu'ils apportent à cette opération ne les empêche pas d'édicter et de publier au jour le jour de nombreux ordres et avis, comme par exemple, l'obligation de tenir les chiens à l'attache..., de saluer les militaires et officiers..., de produire des feux et lumières de jour et de nuit...

La réglementation à propos du travail est particulièrement suggestive.

Elle distingue : 1° Les ouvriers fainéants ; 2° Les femmes fainéantes ; 3° Les enfants fainéants, auxquels doivent s'appliquer des sanctions, depuis 20 coups de bâton et de fouet jusqu'à six mois d'emprisonnement.

Ainsi un jeune homme d'Holnon a-t-il pu montrer à notre confrère sa poitrine couverte de cicatrices.

Dans une affiche apposée le premier août, l'empereur Guillaume affirme pourtant : « ...Devant Dieu et devant les hommes, ma conscience est pure, je n'ai pas voulu la guerre... »

Des commentaires de cette proclamation, comme le déclare M. L'Ourson, seraient superflus.

En attendant, les Allemands faisaient la moisson et la recueillaient *sous menace de peine de mort* envers quiconque endommagerait « les provisions de la récolte ».